



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏ BES

La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002

RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏ BES

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) a pour mandat d'émettre des avis sur l'élaboration de la politique forestière, et d'examiner et coordonner sa mise en œuvre au niveau régional; d'échanger des informations et, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, d'émettre des avis sur les méthodes et mesures appropriées pour la solution des problèmes techniques et économiques, ainsi que formuler toutes recommandations utiles dans les domaines précités.
2. La Commission est ouverte à tous les États Membres et membres associés de la FAO dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région Amérique latine, telle que définie par l'Organisation, ou qui assurent les relations internationales de tout territoire non autonome situé dans cette région. Font partie de la Commission tous les États Membres remplissant les conditions requises et qui ont notifié au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres.
3. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenu sa vingt et unième session du 4 au 8 septembre 2000 à Santa Fe de Bogota, à l'aimable invitation du gouvernement de la République de Colombie. Ont participé à la session des délégués de 16 États Membres, des représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies et des observateurs de huit organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales.
4. Le résumé des recommandations et des demandes formulées par la Commission à sa vingt et unième session est présenté aux paragraphes 5 à 24.

Situation de la foresterie dans la région

5. La Commission a reconnu que les institutions forestières se heurtaient encore à un grand nombre de difficultés, et en particulier au manque de coordination avec les autres institutions, au faible statut hiérarchique des administrations forestières publiques et au manque de capacité institutionnelle et de décentralisation. Elle a aussi souligné que les institutions forestières étaient

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

désormais confrontées à de nouveaux enjeux et à de nouvelles demandes du secteur et elle a donc recommandé à la FAO d'entreprendre une analyse détaillée de différents modèles administratifs, afin d'adapter ces institutions aux besoins actuels et futurs.

Rapports de la FAO: Les programmes forestiers nationaux dans la région

6. La Commission a recommandé d'utiliser autant que possible les quatre groupes sous-régionaux, comme mécanismes de soutien des programmes forestiers nationaux.

Rapports de la FAO: Réseaux de coopération technique

7. Le représentant de Cuba a indiqué que la dendroénergie revêtait une très grande importance dans son pays, de même que dans d'autres pays de la région, et à la suite de consultations avec les responsables du secteur de l'énergie de Cuba, il a recommandé que le Bureau régional de la FAO continue dans toute la mesure possible à appuyer le réseau de coopération de l'Amérique latine sur la dendroénergie.

8. La Commission a demandé à la FAO d'évaluer l'opportunité d'organiser le troisième Congrès latino-américain sur les bassins versants dans le cadre de l'Année internationale de la montagne.

Questions techniques: Prévention et maîtrise des incendies de forêt

9. La Commission a déclaré que la grande majorité des incendies de forêt était d'origine humaine et qu'ils éclataient invariablement dans les zones agricoles adjacentes aux terres forestières. Elle a donc recommandé que les gouvernements intéressent les ministères de l'agriculture à la question des incendies de forêt lorsque ces ministères n'étaient pas chargés eux-mêmes des services forestiers.

Questions techniques: Année internationale de la montagne - 2002

10. La Commission a souligné que c'était dans les zones montagneuses que les bienfaits écologiques procurés par les forêts étaient le plus manifestes et a donc recommandé à la FAO et aux pays de la région de s'efforcer d'accroître ces avantages.

Questions techniques: Foresterie et Protocole de Kyoto

11. La Commission a pris note avec satisfaction des activités de la FAO réalisées dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto et a recommandé qu'elle continue à fournir son soutien aux pays, dans les débats scientifiques et techniques sur les retombées de l'inclusion des forêts dans le mécanisme de développement propre, grâce au renforcement des capacités techniques, à la formation et à la mise au point de définitions relatives à la forêt.

Séminaire en cours de session: Projets d'information sur le secteur forestier et étude prospective pour l'Amérique latine et les Caraïbes

12. La Commission a attribué une très grande importance au renforcement des institutions locales s'occupant de la compilation, du traitement et de l'analyse des informations sur le secteur forestier entrepris dans le cadre du projet "Information et analyse pour la gestion durable des forêts en Amérique latine". Elle a également recommandé l'inclusion des secteurs privé et public et a demandé que les groupes sous-régionaux de la CFLAC appuient le projet.

13. La Commission a recommandé que l'étude prospective comprenne des thèmes tels que les services écologiques procurés par les forêts, les liens entre la société et les forêts, les relations entre les cultures ethniques et la forêt, les produits forestiers non ligneux, les tendances du commerce international et la contribution du secteur forestier aux économies nationales, pour ne mentionner que quelques-uns des sujets intéressant la région. Elle a aussi recommandé que les activités des projets relatifs à l'information et à l'étude prospective respectivement soient étroitement corrélées, afin que celles relatives à l'information puissent fournir des données servant à l'étude prospective, y compris les aspects théoriques et pratiques des études sur les chaînes de production.

Réunion satellite sur les programmes forestiers nationaux

14. La Commission a recommandé l'inclusion dans le projet des différents éléments des chaînes de production et de l'évaluation des ressources forestières. Elle a aussi souligné la nécessité de tenir compte de la capacité technique installée (matériels et logiciels), de la mise en œuvre employant des ressources humaines et de la participation des populations rurales autochtones.

Questions régionales identifiées par la Commission à porter à l'attention du Comité des forêts

15. La Commission a demandé que les questions suivantes soient examinées lors de la prochaine session du Comité des forêts:

16. L'importance d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations forestières qui sont à la base de la planification, de la mise au point et de la formulation des politiques du secteur forestier. Elle a attiré notamment l'attention sur la nécessité de renforcer la capacité du personnel et des institutions s'occupant de la compilation, du traitement et de l'analyse des données sur les forêts.

17. L'importance croissante que jouent les programmes forestiers nationaux comme cadre global pour la formulation, la planification et la mise en œuvre du processus de développement forestier dans la région, notamment pour donner suite à la proposition du Forum intergouvernemental sur les forêts. La Commission a aussi noté que le travail de la FAO en faveur des programmes forestiers nationaux dans la région était un excellent exemple de la coopération efficace qu'elle pouvait fournir en faveur du développement forestier dans les pays de la région.

18. L'importance du secteur forestier dans les zones montagneuses d'Amérique latine et des Caraïbes, et la possibilité fournie par l'Année internationale de la montagne 2002 de mieux sensibiliser l'opinion publique à ces écosystèmes. De même, la nécessité d'intégrer la gestion forestière dans la gestion générale des ressources naturelles au niveau du bassin versant, et d'analyser les expériences des pays à cet égard et d'en tirer des enseignements.

19. Étant donné le rôle important que jouent les forêts dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Commission a demandé que la FAO contribue à renforcer les capacités techniques nationales en fournissant des renseignements et une formation relatives à la convention et à ses instruments.

20. L'importance des groupes sous-régionaux établis dans le cadre de la Commission comme instruments facilitant l'intégration et l'échange d'informations et d'expériences parmi les pays à l'appui de leurs politiques et programmes forestiers nationaux.

21. Du fait que les institutions forestières publiques sont des organes de coordination et d'exécution indispensables pour la mise en valeur durable des forêts dans chaque pays, et que les initiatives nationales et internationales ne sauraient être réalisées efficacement en l'absence d'institutions forestières publiques renforcées, la Commission a recommandé que le Comité des

forêts recherche des stratégies appropriées pour promouvoir leur développement dans les pays de la région.

22. Vu les profondes incertitudes qui entourent la façon dont les pays de la région abordent la gestion des forêts indigènes, les différentes attitudes adoptées à cet égard, la nécessité de faire participer les collectivités locales et de créer des avantages et de réaliser le développement durable, les membres de la Commission ont demandé l'aide de la FAO pour faire en sorte que la gestion intégrée des ressources naturelles par les collectivités soit reconnue comme une stratégie valable pour la conservation des forêts.

23. La Commission estime qu'il est primordial de renforcer l'action du Comité des forêts de la FAO visant à promouvoir les chaînes de production forestière dans les projets qu'elle met en œuvre, ainsi que d'autres activités entreprises par le biais du programme de soutien aux programmes forestiers nationaux.

24. La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2002.

Mise en valeur durable des montagnes

25. La question de la mise en valeur durable des montagnes est développée dans le cadre de la demande effectuée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour cette conférence régionale.

26. Le Chapitre 13 du programme Action 21 de la CNUED traite de la mise en valeur durable des montagnes. Celles-ci sont considérées comme des écosystèmes fragiles, et devraient faire l'objet d'efforts particuliers, afin de mieux connaître les ressources qu'elles contiennent et d'une action soutenue pour assurer leur mise en valeur et leur préservation, ainsi que celles des communautés qui y vivent. Les principaux objectifs du Chapitre 13 sont les suivants: i) sensibiliser l'opinion publique à l'importance des questions de mise en valeur durable des montagnes aux échelons mondial, régional et national; ii) protéger les ressources naturelles et mettre au point des dispositifs techniques et institutionnels de prévention des catastrophes naturelles; iii) mettre en place un réseau mondial d'information et une base de données à l'intention des organisations, des gouvernements et des particuliers intéressés à ces questions; iv) renforcer la capacité des pays à améliorer la planification, l'exécution et le suivi de programmes et d'activités de mise en valeur durable des montagnes; et v) lutter contre la pauvreté.

27. En 1993, la FAO a été nommée maître d'œuvre pour l'application du chapitre 13 d'Action 21 (Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes). À ce titre, il lui incombe de coordonner, diriger et animer les initiatives prises par les institutions des Nations Unies pour mettre en œuvre les mesures et recommandations relatives au développement durable des montagnes qui figurent dans ce chapitre. Depuis lors, la FAO s'acquitte de cette responsabilité de diverses manières, seule ou en collaboration avec divers partenaires (voir ci-après).

28. En 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a franchi une nouvelle étape importante pour ce qui est de la reconnaissance de l'importance du développement durable des montagnes en proclamant 2002 "Année internationale de la montagne" et elle a invité la FAO à assumer la responsabilité de la préparation des activités prévues à cette occasion au sein du système des Nations Unies.

Proclamation de l'Année internationale de la montagne

29. C'est au cours de la Conférence internationale "Recherche et montagne – Défis du XXIe siècle", organisée à Bichkek en 1996, que l'idée de célébrer une année internationale autour du thème du développement durable des montagnes a été proposée pour la première fois, par le Président de la République kirghize. Présentée ensuite officiellement au Secrétaire général des

Nations Unies et vigoureusement appuyée par le Conseil économique et social, la résolution proclamant 2002 Année internationale de la montagne (AIM) a été adoptée sans vote à l'Assemblée générale des Nations Unies, en novembre 1998. La FAO a été invitée à servir de chef de file pour cette manifestation, un rôle approuvé par le Conseil de la FAO en novembre de la même année.

30. Dans le cadre d'un objectif général de mise en valeur durable des régions montagneuses et de bien-être de leurs populations, l'Année internationale de la montagne devrait notamment servir à :

- accroître la prise de conscience et les connaissances relatives aux écosystèmes montagneux, leur dynamique et leur fonctionnement ainsi qu'à leur importance primordiale pour la fourniture d'un certain nombre de services et produits stratégiques, essentiels pour le bien-être des populations tant rurales qu'urbaines et, en particulier, pour les approvisionnements en eau et la sécurité alimentaire;
- promouvoir la conservation et le développement durable des ressources des montagnes pour le bien des générations présentes et futures et leur contribution à la conservation d'autres écosystèmes intégrés;
- promouvoir et préserver l'héritage culturel des communautés montagnardes.

31. Pour atteindre ces objectifs, il faudra agir dans plusieurs directions: production et échange d'information; prise de conscience et sensibilisation; enseignement, formation et vulgarisation; documentation des meilleures pratiques en se fondant sur des études de cas menées avec succès sur le terrain, promotion de l'élaboration de politiques et de lois spécifiques concernant la montagne, etc. Des efforts devront être entrepris aux niveaux international et national et l'AIM ne sera considérée comme une réussite que si ces initiatives s'accompagnent d'un suivi important aux différents niveaux.

Résultats attendus de l'Année mondiale de la montagne

32. L'Année internationale de la montagne sera l'occasion d'enclencher des processus susceptibles de contribuer au développement des communautés montagnardes, et elle servira de tremplin ou de catalyseur pour la mise en œuvre de mesures concrètes et soutenues s'inscrivant dans la durée et débouchant sur des accords interinstitutionnels et sur des engagements politiques et institutionnels. Les activités menées devraient souligner les divers aspects de la valorisation des montagnes et s'appuyer sur des approches participatives impliquant toutes les parties prenantes. Les résultats attendus d'une Année internationale de la montagne couronnée de succès seront donc multiples et se manifesteront à des niveaux divers.

33. Résultats attendus au niveau mondial :

- Promotion de la mise en valeur des montagnes, grâce à des actions concrètes fondées sur les informations disponibles sur les montagnes, leurs ressources et la gestion durable de leur préservation;
- Prise de conscience accrue de l'importance des montagnes, de la fragilité de leurs ressources et de la nécessité de fonder leur mise en valeur sur des approches durables et intégrées, grâce à un dialogue élargi avec le public (concours, produits destinés aux médias, publications, matériel de formation);
- Lancement de projets de recherche-développement de longue durée, touchant les problèmes névralgiques de la montagne: utilisation durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts, minéraux), effets sur les changements climatiques, conservation de la biodiversité, aménagement d'aires protégées, écotourisme, patrimoine culturel et économie durable de montagne;
- Amélioration des systèmes et de la qualité de vie dans les zones de montagne;
- Élaboration et approbation de principes, d'instruments ou d'autres types d'accords concernant la mise en valeur et la conservation durable des montagnes;
- Proposition de plans de travail et d'engagements à l'échelon national et régional.

34. Résultats attendus au niveau régional:
- Conférences et consultations régionales sur les montagnes impliquant l'ensemble des parties concernées, organisées avant et pendant l'Année de la montagne, en vue de mettre l'accent sur l'importance des zones de montagne et sur la fragilité des écosystèmes montagneux;
 - Organisation de discussions permettant une meilleure compréhension des interactions entre les communautés des zones de montagne et de plaine et les problèmes qui y sont liés.
35. Résultats attendus au niveau national:
- Élaboration de lignes directrices et de stratégies appropriées axées sur une mise en valeur durable des montagnes et sur leur préservation, et mise en œuvre de ces lignes directrices et stratégies dans différents pays;
 - Préparation de matériel de formation et de programmes d'études concernant les questions relatives aux montagnes, et leur utilisation et intégration extensive dans les programmes éducatifs des écoles, des universités, des clubs de randonnée, des clubs de sports, des organisations de tourisme, des écoles d'agriculture, etc.
 - Mise en place de mécanismes permettant de contrôler la mise en œuvre d'un processus de valorisation durable des montagnes à l'échelon national. Ce rôle pourrait être assumé par exemple par les comités nationaux constitués pour les préparatifs de l'Année internationale de la montagne;
 - Collecte et analyse de données et d'informations (par sexe, notamment) sur les zones de montagne à l'échelon national.
36. Résultats attendus au niveau local:
- Multiplication des initiatives et activités opérationnelles locales spécifiquement axées sur la mise en valeur durable des montagnes, l'utilisation judicieuse des ressources, la génération de revenus et l'amélioration des moyens de subsistance;
 - Lancement d'activités de soutien, en faveur notamment des populations autochtones ou d'autres groupes vulnérables (groupes à faible revenu et femmes);
 - Mise en place de mécanismes efficaces permettant d'assurer le renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales et l'adoption d'approches participatives en ce qui concerne l'utilisation des ressources de la montagne.

Considérations propres à la région Amérique latine et Caraïbes

Ressources des zones de montagne dans la région

37. Dominant une grande partie de l'Amérique latine et des Caraïbes, les zones montagneuses abritent des secteurs significatifs de la population de la région, notamment des populations autochtones et des groupes culturels dont la stabilité dépend d'une gestion judicieuse des ressources naturelles. La préservation de ces zones a des répercussions sur la qualité de l'environnement à l'échelle locale, nationale et mondiale et, dans de nombreux cas, sur les conditions socio-économiques des habitants des zones situées en aval des bassins versants. Par conséquent, les modes d'utilisation de ces zones représentent une priorité pour les pays de la région. En outre, les régions montagneuses abritent certains des écosystèmes les plus fragiles de la région, qui exigent un traitement spécial. Pour ces écosystèmes fragiles, il est nécessaire de coordonner les opérations et d'établir des liens avec les autorités compétentes à l'échelle nationale, la société civile et les collectivités locales.

38. Les potentiels de production des zones de montagne sont considérables: énergie, production forestière, retenues d'eau, maîtrise de l'eau, ressources génétiques, ainsi qu'une production agricole durable s'appuyant sur des techniques appropriées. En outre, certaines régions montagneuses bénéficient d'un fort potentiel touristique et récréatif et, par conséquent, d'un grand potentiel naturel, qu'il faut savoir mettre en valeur de manière durable, dans le cadre d'une

utilisation planifiée des terres et à l'aide de techniques appropriées, en privilégiant un cadre social participatif. De plus, il convient de noter que 2002 a également été proclamée Année internationale de l'écotourisme.

39. Les zones montagneuses d'Amérique latine sont caractérisées par une grande diversité biologique due à l'abondance des écosystèmes et au nombre élevé d'espèces et de genres de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de poissons et de végétaux qu'elles renferment. Dans les zones où le climat est tempéré, tropical ou aride, l'endémisme de ces écosystèmes est particulièrement élevé. La richesse de cette biodiversité et le degré élevé d'endémisme confèrent aux écosystèmes montagneux une stabilité et une valeur propres qui consacrent leur beauté. Le principal rôle de ces écosystèmes est de maintenir l'équilibre écologique, la sécurité de l'eau et la capacité de production des zones en aval des retenues d'eau.

Montagnes d'Amérique latine et des Caraïbes: état des lieux

40. À l'heure actuelle, la dégradation des forêts et des autres ressources naturelles de la région sur de grandes superficies est principalement due à l'absence de gestion intégrée, qui a des répercussions négatives sur la durabilité des écosystèmes forestiers, la pollution de l'eau, l'érosion des terres productives et l'instabilité accrue des zones fragiles et vulnérables face aux épisodes climatiques extrêmes. Rares sont les exemples de gestion impliquant une planification et une application intégrées, et ce, même si le succès des projets récents permet d'envisager la participation d'organismes publics et privés et d'espérer la mise en place d'autres initiatives participatives par les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.

41. L'intensification de l'exploitation des zones montagneuses, principalement à des fins d'extraction, a eu de graves répercussions, notamment sur les masses d'eau douce, les sols et les forêts, et a modifié les régimes hydriques et la qualité, la quantité et la disponibilité de l'eau.

42. La biodiversité des forêts a été gravement entamée, l'état des forêts naturelles étant particulièrement préoccupant dans tous les écosystèmes fragiles des zones montagneuses. La dégradation des forêts naturelles des zones de montagne s'est intensifiée ces dernières années, avec perte non seulement de formations forestières, mais de la riche biodiversité qu'elles renferment. La majeure partie des dégâts causés aux zones montagneuses est due aux priorités du développement urbain et industriel, avec toutes leurs implications, à l'extraction de pétrole, de minerai et d'or, à l'exploitation du bois et aux activités agroindustrielles de ces dernières décennies.

43. Les forêts et les barrages de haute altitude sont les plus exposés aux extrêmes (inondations, sécheresse, glissements de terrain). La pression combinée des activités humaines a ébranlé la stabilité des versants actifs d'un point de vue géomorphologique, avec des répercussions sur les zones en aval, qui subissent le contrecoup des bouleversements affectant les plateaux. Récemment, plusieurs pays de la région ont été frappés par des inondations et des glissements de terrain. Ces écosystèmes menacés peuvent être délimités et placés sous surveillance, et faire l'objet de mesures et de traitements préventifs.

44. L'expansion de la limite des terres agricoles vers les zones montagneuses dénote l'absence d'utilisation écologique et planifiée des terres. Dans ce type d'utilisation, les terres sont utilisées dans le respect de leur capacité et la pression humaine sur les sols fragiles est régulée grâce à la promotion de formes durables d'utilisation et de gestion.

45. Une grande partie des zones montagneuses de la région est officiellement classée "zones protégées". Pourtant, certains écosystèmes majeurs ne sont pas représentés et la croissance démographique, l'expansion des espèces végétales et animales exogènes, le tourisme et le déboisement illégal dans ces zones protégées et dans leurs zones d'influence augmente le risque de destruction. De nombreuses zones forestières protégées sont particulièrement menacées par des

interventions spontanées et incontrôlées dues à une utilisation déséquilibrée et à la pollution issue des activités économiques entreprises dans ces espaces ou dans leur zone d'influence.

46. L'absence de politiques de gestion durable et intégrée, de stratégies et de plans pour les zones de montagne, et notamment pour les écosystèmes fragiles, est incontestable. Lorsqu'elles existent, les politiques de ce type doivent être appliquées et leurs résultats doivent faire l'objet d'une évaluation afin de comprendre, autant que possible, les causes de la dégradation actuelle et passée des ressources naturelles, et de faire fond sur les résultats obtenus.

Renforcement des activités dans les zones de montagne de la région

47. À l'échelle des bassins versants, il faut donner la priorité à la protection des ressources naturelles se trouvant dans un état critique et les gérer de manière intégrée, afin de renforcer leur impact sur la stabilité de l'environnement, les activités humaines et les zones vulnérables de basse altitude.

48. Il est indispensable d'élaborer des programmes de développement rural intégré et durable, afin de faire face à la dégradation croissante des ressources naturelles productives, de l'eau, des sols et des espèces animales et végétales. Pour renverser la tendance à la baisse de la production agricole et forestière, il est nécessaire de conclure des accords avec les collectivités locales sur l'utilisation des sols, ce qui permettrait de tempérer les conflits à ce sujet. Comme convenu par la Commission du développement durable des Nations Unies, les activités liées à l'environnement et aux forêts doivent s'inscrire dans le cadre de référence des programmes forestiers nationaux des pays concernés.

49. Actuellement, on privilégie, pour les zones de montagne, une gestion intégrée des ressources naturelles des bassins versants, ce qui permet un traitement élargi, systématique et participatif de l'espace et des phénomènes économiques, naturels et socioculturels qui y sont associés. Il faut profiter des débouchés créés par le fait que 2002 a également été proclamée Année internationale de l'écotourisme pour envisager des mesures et règlements permettant d'atténuer les répercussions négatives des activités mises en œuvre sur les écosystèmes montagneux de la région.

50. Dans le cadre de son programme de gestion des ressources naturelles, le Bureau régional de la FAO donne la priorité à la conservation et à la mise en valeur des ressources des zones de montagne et à l'aménagement des bassins versants, et assure la promotion d'actions liées à l'élaboration de politiques et au soutien technique et pratique en matière de planification, de gestion et de développement durable des zones de montagne. Fort de la collaboration de la FAO, le Réseau latino-américain de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants (REDLACH) a pour objectif principal la gestion des micro-bassins en zones de montagne.

51. Le Réseau latino-américain de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants s'est fixé les objectifs suivants:

- Soutien aux gouvernements, à la société civile et aux autorités et collectivités locales pour l'élaboration de politiques et de stratégies spécifiques axées sur la planification et la gestion participative du développement durable des zones de montagne. L'objectif est que les pays soient en mesure d'aller de l'avant et de respecter leurs engagements vis-à-vis d'Action 21, en ce qui concerne les écosystèmes de montagne.
- Renforcement de la capacité des pays à gérer de manière durable, intégrée et participative, les ressources naturelles des zones de montagne fragiles, conformément aux dispositions d'Action 21 et du Sommet mondial de l'alimentation et aux actions recommandées par le Groupe de travail intergouvernemental spécial sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable des Nations Unies (GIF/FIF) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).
- Suivi de la résolution des Nations Unies relative à l'Année internationale de la montagne, qui encourage tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les

autres parties intéressées à participer et à faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes.

52. La gestion des zones de montagne a toujours revêtu une grande importance pour le secteur forestier de la région. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) estime qu'il est important que le secteur forestier assume un rôle de chef de file en matière de planification, de coordination et de promotion de programmes et d'activités mis en œuvre dans le cadre de l'Année internationale de la montagne dans les différents pays.

53. Afin de sensibiliser les autorités et la société civile dans son ensemble, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en place un programme d'activités liées à l'Année internationale de la montagne. Jusqu'à présent, les tables rondes suivantes ont été organisées: Aménagement des bassins versants des zones de montagne; Gestion décentralisée des écosystèmes de montagne; Tourisme en zone de montagne; et Gestion des biens publics dans les zones de montagne. Au deuxième semestre 2001 ont eu lieu trois réunions portant sur les thèmes suivants: peuples indigènes et parité hommes-femmes dans le développement des zones de montagne des Andes; Sécurité et urgences dans les zones de montagne; et Activités productives dans les zones de montagne. Les informations présentées et les thèmes débattus serviront de base pour les activités qui seront entreprises en 2002.

Troisième Congrès latino-américain d'aménagement des bassins versants

54. Dans le droit fil de la déclaration sur l'Année internationale de la montagne, le REDLACH est convenu de donner la priorité au thème de la montagne et a préparé un plan de travail qui reflète la décision des Nations Unies. Lors de sa réunion annuelle, qui s'est tenue en République dominicaine en novembre 2000, le Réseau a décidé d'organiser le Troisième congrès latino-américain sur l'aménagement des bassins versants, qui permettra de conjuguer les efforts des pays de la région en matière de mise en valeur des bassins versants dans les zones de montagne. Ce congrès sera une occasion unique pour les parties prenantes des pays membres du réseau, impliquées dans l'aménagement et la mise en valeur des bassins versants, de prendre connaissance des expériences dans ce domaine et de tirer des enseignements des réussites et des problèmes en ce qui concerne l'aménagement des bassins versants dans les zones montagneuses de la région.

55. Ce congrès a pour principal objectif l'analyse, l'évaluation et l'échange d'informations de nature scientifique et pratique portant sur des aspects théoriques et techniques, auxquels sont confrontées les parties concernées œuvrant dans les différents domaines liés à la mise en valeur durable des bassins versants, et ce, afin de garantir la participation active des acteurs du développement durable des zones de montagne.

56. Étant donné que dans la majeure partie des pays d'Amérique latine, les reliefs montagneux occupent une grande superficie du territoire, ce qui a des répercussions majeures sur le développement actuel et futur de ces régions, et que lors du congrès, il faudra prendre en compte tous les aspects de la problématique des bassins versants et toutes les solutions à appliquer, il a été décidé que le troisième Congrès sur les bassins versants d'Amérique latine aurait pour thème l'"Aménagement des bassins versants: fondement du développement durable dans les zones de montagne d'Amérique latine".

Bénéficiaires du congrès

57. Le congrès permettra de réunir les nombreuses parties concernées par l'aménagement des bassins versants, à savoir: techniciens spécialisés dans la gestion des ressources naturelles, politiciens, décideurs, chercheurs, gestionnaires de programmes axés sur les bassins versants, experts des institutions nationales, internationales et non gouvernementales, représentants du secteur privé et de la société civile, et autres responsables de l'aménagement des bassins versants et du développement durable des zones de montagne.

58. Étant donné la nature pluridisciplinaire de l'aménagement des bassins versants, les participants seront issus des professions suivantes: spécialistes de la gestion des ressources naturelles, agronomes, environnementalistes, économistes, ingénieurs civils, ingénieurs forestiers, hydrologues, sociologues, spécialistes des questions sanitaires, ingénieurs des mines, vétérinaires, géographes, géologues, chercheurs, éducateurs, spécialistes de la planification et de la vulgarisation et toute personne impliquée dans l'aménagement des bassins versants. Ainsi, on prévoit la participation de tous ceux qui bénéficient du développement intégré et participatif des zones de montagne, et de ceux désireux de partager leurs connaissances dans ce domaine.

Événements internationaux et nationaux prévus dans la région dans le cadre de l'Année internationale de la montagne

59. En août 2001, plusieurs pays de la région, notamment Belize, la Bolivie, l'Équateur, El Salvador, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, la République dominicaine et la Trinité-et-Tobago, avaient déjà établi des centres de liaison et des comités nationaux dans le cadre de l'Année internationale de la montagne.

60. Ainsi, le Comité national bolivien pour l'Année internationale de la montagne a démarré ses activités en novembre 2000. Ce comité, dont le plan d'action a déjà été présenté au gouvernement bolivien et aux bailleurs de fonds, satisfait les principaux objectifs de l'Année internationale de la montagne, puisqu'il vise une participation élargie et prévoit des activités populaires, à long terme.

61. Le Comité national péruvien pour l'Année internationale de la montagne a coordonné de nombreuses activités en vue de l'événement. En avril 2001, il a organisé "l'Atelier international sur les écosystèmes de montagne: Vision de l'avenir", qui a notamment débouché sur la Déclaration de Cuzco sur le développement durable des zones de montagne.

62. Du 20 au 24 septembre 2002, la onzième Réunion mondiale sur les populations montagnardes aura lieu à Quito (Équateur), à l'initiative de l'Association mondiale des populations montagnardes. Y participeront des représentants de 115 pays, qui discuteront des aspects liés aux conditions de vie des habitants des zones de montagne.